

Signalement – Quoi faire?



PARENTS D'UN ÉLÈVE VICTIME – TÉMOIN – AUTEUR

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous mentionne qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...

Quoi faire?

- ⇒ Prendre connaissance du document aide-mémoire sur la violence et l'intimidation inclus dans le cahier-parents sur le portail dans la section Parents sous l'onglet Plan de lutte contre l'intimidation : www.portailcsdm.qc.ca
- ⇒ Aidez votre enfant à signaler la situation à un adulte de l'école (direction ou T.E.S.).
- ⇒ Entrez en contact avec le technicien en éducation spécialisée ou la direction adjointe du niveau de votre enfant.

Si vous avez fait un signalement à l'école, vous devez vous attendre à ce qu'un intervenant communique avec vous pour :

- ⇒ Vous informer que la situation est prise en charge et vous informer des interventions qui seront faites.
- ⇒ Discuter des actions à venir selon l'évaluation faite de la situation par les intervenants et de votre rôle à jouer pour la suite des choses s'il y a lieu.

Vous pouvez consulter le site Internet  à l'adresse suivante : <http://moijagis.com/>

**PERSONNE
NE MÉRITE
DE SE FAIRE
INTIMIDER**

Des ressources supplémentaires et de la documentation sont disponibles sur demande auprès des intervenants de l'école.